



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le .....

et/ou notifié le .....

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,  
Par délégation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/12/2015

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 10/11/2015

Affichée le : 10/12/2015

**Président de séance :** Alain CLAEYS, Maire

**Présents :**

MM. CHALARD, CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte,  
Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE,  
M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES,  
M. CORONAS, Mmes FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI,  
Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, MM. RICCO, STUPAR,  
Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,  
M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE,  
GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN,  
Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

Mmes VALLOIS-ROUET, RIMBAULT-RAITIERE, Adjointes  
Mme BALLON, M. MIREBEAU, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme VALLOIS-ROUET	Mme SARRAZIN-BAUDOUX
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS
M. TRICOT à compter de la délibération n° 58	M. BERTHIER
M. COMpte à compter de la délibération n° 18	M. HOFNUNG
M. AIME jusqu'à la délibération n° 2	M. HALLOUMI
Mme GERARD jusqu'à la délibération n° 2	M. BELGSIR
Mme BALLON	M. BLANCHARD
M. BLUSSEAU à compter de la délibération n° 2	M. JEAN
M. MIREBEAU	M. LUCAUD
Mme LABAYE à compter de la délibération n° 32	Mme FRAYSSE

Observations : Approbation des procès verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février 2015, 30 mars 2015 et du 29 juin 2015.

Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leurs avenants.

La présidence de la séance est assurée par M. CORNU, Adjoint, pour les délibérations 27 et 32 et M. CHALARD pour les délibérations 88 et 89.

N°: 13

Date réception Préfecture :  
11/12/2015

Conseil du 07/12/2015	Identifiant : 2015-0373	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS <b>Poitiers</b> DIRECTION FINANCES ET GESTION PUBLIQUE SERVICE CONSEIL EN GESTION	<b>Titre :</b> Rapport 2014 des administrateurs de la Société d'économie mixte Société d'Equipement du Poitiers  <b>Etudiée par :</b> Le Bureau municipal du 09/11/2015 La commission des Finances du 30/11/2015	
	<b>Rapportée par :</b> BERNARD CORNU	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 5. Institutions et vie politique

Nomenclature Préfecture N° 2 : 6. Exercice des mandats locaux

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

Les comptes annuels 2014, de la société d'économie mixte « Société d'Equipement du Poitou » (SEP), ont été approuvés en assemblée générale ordinaire le 28 septembre 2015.

## **LES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE POITIERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Au titre de l'exercice 2014**, les représentants de la Ville de Poitiers au conseil d'administration de la société sont :

- M. Francis CHALARD
- M. Bernard CORNU
- M. Patrick CORONAS

Aucune rémunération n'a été versée par la SEP aux administrateurs (article L. 1524-5 du CGCT).

## **L'OBJET SOCIAL DE LA SEM**

La société a été créée en 1960 sous forme de société à capitaux mixtes, publics et privés.

La société d'économie mixte a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et d'actions sur les quartiers dégradés,
- l'étude et la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de logements ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location,
- l'étude ou la construction sur tout terrain d'équipements publics ou privés,

- l'étude ou la réalisation d'opérations facilitant le développement économique, touristique et industriel de la région.

Aucune modification de l'objet social n'est intervenue en 2014.

### **LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE POITIERS DANS LE CAPITAL SOCIAL**

Au titre de l'exercice 2014, la participation de la Ville de Poitiers s'est élevée à :

#### Actionnaires publics : 69.53 %

Ville de Poitiers	152 439 €	20.00 %
Grand Poitiers	85 092 €	11.16 %
Ville de Châtellerault	137 515 €	18.04 %
Département de la Vienne	97 561 €	12.80 %
CA Pays Châtelleraudais	34 375 €	4.52 %
Ville de Parthenay	14 177 €	1.86 %
Ville de Naintré	8 857 €	1.16 %

#### Actionnaires privés : 30.46 %

Caisse dépôts et consignations	110 823 €	14.54 %
Habitat 86	49 634 €	6.51 %
Caisse d'Epargne Poitou-Charentes	38 034 €	4.99 %
Chambre de commerce et d'industrie	23 979 €	3.15 %
Sorégies	8 841 €	1.16 %
CIO	854 €	0.11 %
M. Fabien Maillet	15 €	0.002 %

**Total capital social 2014** **762 196 €**

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital en 2014.

### **LES CONVENTIONS ENTRE LA SEP ET UNE STRUCTURE DONT L'UN DES ADMINISTRATEURS DE LA SEP EST MEMBRE (CONVENTIONS REGLEMENTEES)**

- convention entre la SEP et la SAGA : convention de management de la SAGA par la SEP pour un coût 2014 de 105 651 € HT ;
- convention entre la SEP et la SEM Centre de Conférences : convention de management du Centre de Conférences par la SEP pour un coût 2014 de 7 000 € HT ;
- convention entre la SEP et la SCET (Caisse Dépôts et Consignations) : contrat de réseau et prestations pour un coût 2014 de 44 260 € HT.

### **L'ACTIVITE 2014**

Les honoraires générés par les opérations menées se sont élevés en 2014 à 1 102 561 €, contre 1 250 192 € en 2013. Ce montant est décomposé comme suit :

- 649 590 € de concessions (662 947 € en 2013) ;
- 191 166 € de mandats (290 454 € en 2013) ;
- 261 805 € de prestations de services (296 791 € en 2013).

La baisse régulière du montant des honoraires encaissés par la SEP montre que les opérations d'aménagement ont de plus en plus de difficultés à se concrétiser. En conséquence, le résultat de l'exercice 2014 s'élève à - 406 185 €.

Face à cette conjoncture économique, un plan d'évolution stratégique a été mis en place, préconisant notamment des apports en compte courant d'associés, pouvant, dans un délai de deux ans, être transformés en capital, pour un montant maximal complémentaire de 2 110 000 €, s'ajoutant au capital actuel (762 196 €). Ces décisions, mises en place en 2015, sont fondées sur la base d'un accord entre les principaux actionnaires (Département de la Vienne, Ville de Châtellerault, Pays du Châtelleraudais, Caisse Des Dépôts et Consignations, Ville de Poitiers et Grand Poitiers), pour donner à la SEP les moyens de son développement.

## **LA VIE SOCIALE EN 2015**

Les instances sociales se sont réunies :

- en Conseil d'administration le 11 septembre 2015 pour adopter le budget de l'exercice ;
- en Assemblée générale le 28 septembre 2015 pour approuver les comptes de l'exercice 2014.

## **LA SITUATION FINANCIERE 2014**

### Les participations de la SEP en 2014 dans d'autres structures

- au capital de la SAGA : 7 622 € (20 % du capital social)
- au capital du Centre de Conférences : 30 000 € (5 % du capital social)

### La situation financière 2014

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Capital social	762 196	762 196	762 196	762 196	762 196
Situation nette	789 599	791 354	777 242	409 011	2 825
<b>Résultat</b>	<b>+ 45 734</b>	<b>+ 1 755</b>	<b>- 14 112</b>	<b>- 368 231</b>	<b>- 406 185</b>

**Il vous est proposé :**

- **d'approuver le rapport** des administrateurs représentant Grand Poitiers au sein de la société d'économie mixte SEP
- de **donner quitus** à ces administrateurs de leur gestion au sein des instances de la SEM

**AFFICHEE LE :** 10/12/2015

**Adoptée**

**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :** Mmes FRAYSSE, LABAYE,  
MM. ARFEUILLERE, GRASSET

**Nombre :** 4

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



**Abstention :** Mmes DAIGRE, PROST, APERCE,  
DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT,  
MM. POTHIER-LEROUX, ROBLOT, MASSOL,  
PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN,  
Mme HOUSSEIN.

**Nombre :** 12

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**